

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Direction du secrétariat corporatif

Montréal, le 13 octobre 2023

OBJET : Demande d'accès à l'information
N/D : 06122.05.0802

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 14 septembre 2023.

L'appel de proposition a été adjugé à la firme RHA International (9427-3778 Québec Inc) pour un montant de 201 062,53 \$. À la date de votre demande aucun contrat n'était conclu à la suite de l'appel de proposition. Quant à la liste des proposants elle ne peut vous être transmise puisqu'il s'agit d'informations de nature commerciale traitées de façon confidentielle par la Société et visées par les articles 21 et 22 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Vous pouvez toutefois en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

[Original signé]

François Racine
Directeur du Secrétariat corporatif
Responsable adjoint de l'accès à l'information
Loto-Québec

p.j.